

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO. R-3658-2008

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

ÉNERGIE BROOKFIELD MARKETING
INC.,

Requérante

et

HYDRO-QUÉBEC

et

TRANSCANADA ENERGY LTD.

Intimées

**DEMANDE DE REVOCATION ET REVISION DE ÉNERGIE BROOKFIELD
MARKETING INC. DES DECISIONS D-2007-127 ET D-2007-134 (R-3649-2007)**

COMPARUTION DU ROÉÉ

En vertu de l'article 37 al. 2 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* et conformément à la décision D-2008-007, nous comparaissons pour le Regroupement des organismes environnementaux en énergie au présent dossier.

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS,

Montréal, le 23 janvier 2008

par : Franklin S. Gertler, avocat,
DIONNE GERTLER SCHULZE, SENC

Aldred Building
507 Place d'Armes, Suite 1100
Montreal, Quebec H2Y 2W8
Tel. (514) 842-0748
Fax. (514) 842-9983
admin@dgslex.ca